

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DECISION
De versement d'une aide à la transformation
numérique - JEAN DULERY ET FILS

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

M le règlement n°2023/0055 de la commission du 12 décembre 2023 relatif à l'application des articles 227 et 228 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de secours.

M le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L202-2 et L202-5.

M le règlement relatif à l'aide à la transformation numérique adopté par décision concernant la mise en place d'un dispositif de soutien aux acteurs économiques en date du 9 juin 2023, et l'annexe à la convention relative à la mise en œuvre du SAGEC concernant le dispositif "Transformation numérique" signée le 12 Août 2023.

M la délibération n°74 du 28 décembre 2020 portant sur l'attribution du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises sur son territoire, et l'annexe à la convention relative à la mise en œuvre du SAGEC concernant l'attribution du dispositif "Transformation numérique" signée le 7 avril 2021.

M la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise JEAN DULERY ET FILS le 15 janvier 2024.

M l'avis émis par la commission mixte en date du 9 avril 2024.

CONSIDERANT que la société pourra à travers ce projet de transformation numérique le soutien d'acquisition du matériel informatique à la photocopieuse afin de devenir les équipes de la prise de mesure de hauteur par des techniques de projection également l'acquisition de tablettes connectées au matériel de photocopieuse afin d'optimiser le travail sur le terrain.

CONSIDERANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles. Toutefois, cette somme ne pourra être supérieure à 22 000 € HT.

CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT éligibles est de 22 000 € HT et que le montant des dépenses HT éligibles est arrêté à 22 000 € HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 22 000/200 = 110,00 €.

D E C I S I O N

Distribuer à l'entreprise JEAN DULERY ET FILS, dont le siège est situé au 24 chemin des Buis - 87222 La Vigne, une aide financière d'un montant maximal de 11000 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise JEAN DULERY ET FILS, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'inscrire les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges le 02 Mai 2024

Le Président de Limoges Métropole,


Guillaume DUMON

Accusé de réception - Mairie de Limoges

Reçu par M. le Maire de Limoges, M. le Maire

M. le Maire de Limoges, M. le Maire

Cette décision fera également l'objet d'une notification auprès des intéressés

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique avec l'entreprise JEAN DULERY ET FILS

1 DOCUMENT - Publié le 6 Mai 2024



DEC_ECO_25236_AIDE_TRANSFORMATION_NUMERIQUE_JEAN_DULERY_FILS.pdf
(.pdf, 103,6 Ko)

 TÉLÉCHARGER